



## FICHE INSCRIPTION SAISON 2017 / 2018

## Licencié FTA Bully • Collectif Jeunes



NOM

PRENOM

Date de naissance

Lieu naissance

Département naissance

Pays naissance

Handisport 

Nationalité

Adresse

CP

Ville

Tél fixe Tél mobile

Tél prof

Courriel

Le licencié a fourni: certificat médical  pièce identité 

Numéro de LICENCE FFTIR →

Détenteur d'armes : (pour détention) oui non

Type de pratique de tir que vous souhaitez intégrer

Arme d'épaule 

Distances :

 10m 25m 50m 100/200mArme de poing 

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° tél fixe : ..... N° tél mobile : .....

Indications médicales : (non obligatoires)

En signant cette fiche:

- J'autorise le club FTA Bully à utiliser les images réalisées à la demande de l'association sur tout type de support matériel ou immatériel (cession droits à l'image).
- Je reconnais avoir pris connaissances des règlements intérieur, Compétiteurs et Collectif Jeunes.

Fait à Bully-les-Mines, le :

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal

Cadres réservés FTA

N° de badge

TARIFS (1-9-17 au 31-8-2018)

licence adulte FFTir	75 €	
licence jeune FFTir	51 €	
cotisation adulte	45 €	
Cotis. adulte 75%	34 €	
cotis. adulte 50%	23 €	
cotis. Jeune	29 €	
cotis. jeune 75%	22 €	
cotis. jeune 50%	15 €	
forfait inscription	16 €	
badge -	2 €	
Inscr. Coll. Jeunes	20€	20€
<b>TOTAL</b>		
<b>paiement</b>		
par chèque		
en espèce		
ch. vacances ANCV		
coupon sport ANCV		
ticket loisir CAF		

**Le port du badge 2017 / 2018 est obligatoire pour accéder aux locaux de l'Association**

Personne ayant rempli la fiche

Nom : Laffra

Prénom : Sébastien

Saisie ITAC :

oui

non

Date :

Signature :

## Constitution du dossier - À joindre impérativement

1. Fiche inscription saison 2017/2018
2. 2 photos d'identité (1 pour le badge, 1 pour le dossier)
3. Certificat médical (pour les nouveaux adhérents)
4. Mineurs : autorisation parentale signée des deux parents
5. Règlement accepté : espèce - chèque - chèque vacance ANCV - coupon sport ANCV - ticket loisirs CAF)

Droit d'accès au pas de tir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

À condition que la licence soit validée et payée et que le dossier d'inscription soit complet.  
La licence en cours est valable jusqu'au 30/9/2018.